

COMMUNE DE SAINT-CLAIR
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 7 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – BUTALI Carole-Anne – CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire - PRIMET Michelle

Messieurs CELETTE Robert – GRENIER Joël – JAMONAC Vincent – LARGERON Joseph - ROUX Jean-François – SABATIER René – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

Absents excusés : CRESPE Anaëlle -ESCOMEL Sylvie

Pouvoirs :

CRESPE Anaëlle donne pouvoir à SAUVAYRE Georges

ESCOMEL Sylvie donne pouvoir à GRENIER Joël

Secrétaire de séance : ROUX Jean-François

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal extraordinaire du 18 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche pour la période 2022-2026. Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'ajouter ce nouveau point à l'ordre du jour.

1°/ Décision modificative n°01

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications suivantes :

Budget principal

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
1332 (13) Amendes de police	40 000.00 €	1342 (13) Amendes de police	40 000.00 €
	40 000.00 €		40 000.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la présente décision budgétaire modificative n°01.

2° / Avenant n°03 au contrat de travail à durée indéterminée Madame BOUCHARDON Alexandra

Madame BOUCHARDON Alexandra accompagne la cuisinière de l'OGEC de SAVAS et effectue des heures complémentaires.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas modifier le contrat de travail, madame BOUCHARDON Alexandra sera rémunérée en heures complémentaires.

3° / Contrat de travail à durée déterminée

Monsieur le Maire propose de recruter une personne en qualité d'agent de service, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour assurer les fonctions d'ATSEM suivantes : ATSEM, accueil des enfants et accompagnement à la cantine. Ce contrat prendra effet à compter du lundi 03 janvier 2022 jusqu'au lundi 10 janvier 2022 inclus. Le présent contrat pourra être renouvelé.

La personne exercera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 29.40 heures. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 367 (indice majoré 340.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le contrat de travail à durée déterminée et autorise Monsieur le Maire à le signer.

4° / Syndicat mixte Conservatoire école de Musique et Danse - Appel décision refus de sortie – Règlement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de SAINT-CLAIR avait fait une demande de retrait du Syndicat Mixte Conservatoire école de musique et danse, le 06 juin 2017.

La demande de retrait du Syndicat mixte a été refusée.

La commune avait fait appel de cette décision et suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel Administrative de Lyon le 14 octobre 2021, nous avons été condamnés à régler la somme de 2 000 € soit 333.33 € par commune, en application des dispositions de l'article L761-1 du code de justice administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement de 333.33 €, et autorise le maire à émettre le mandat administratif correspondant.

5° / Demande de fonds de solidarité – Annonay Rhône Agglo

L'objectif principal de ce projet est de d'améliorer le cadre de vie des habitants, en sécurisant l'alimentation électrique, téléphonie et rationalisant l'éclairage public, route de Gourdan, Chemin des Muletiers et Rue du Centenaire.

Afin de mettre ces travaux en œuvre la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès d'Annonay Rhône Agglo.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	45 664.41 €	50 %
Emprunts		
Sous total auto financement		
Etat DETR ou DSIL		
Conseil régional		
Conseil départemental		
Fonds de concours	45 664.41 €	50 %
Autres (à préciser)		
Sous total subventions publiques		
Total H.T.	91 328.82 €	100 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet et sollicite auprès d'Annonay Rhône Agglo une aide dans le cadre du fonds de solidarité aux communes.

6° / Régularisation élargissement voirie « montée des Séquoias »

Monsieur le Maire explique que des documents d'arpentage ont été réalisés par le Cabinet Julien et Associés afin de régulariser l'élargissement de la voie « Montée des Séquoias ».

Afin de permettre ces régularisations, des actes administratifs de cession de terrain doivent être rédigés par la commune de Saint-Clair.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs de cession de terrain nécessaire à l'élargissement de la voirie « montée des Séquoias. »

7° / Syndicat des eaux Annonay Serrières – Déplacement canalisation d'eau lieudit Combes

Un projet de déplacement de canalisation d'eau potable en haut de Combes est envisagé.

Le Syndicat des eaux Annonay Serrières prendrait à sa charge 75 % du montant qui est d'environ 31 000 € soit 7 750 €.

Les autorisations de déplacement qui nécessitent l'autorisation de 3 propriétaires, ne sont pas obtenues à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de prendre en charge cette participation, si les autorisations sont signées.

8° / Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche pour la période 2022-2023

La Caisse d'allocations familiales de l'Ardèche, la communauté d'agglomération d'Annonay Rhône Agglo ainsi que ses communes membres investies dans un des champs thématiques de la convention, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire d'Annonay Rhône Agglo intitulée Convention Territoriale Globale (CTG),

Cette démarche est menée conjointement avec la réalisation de l'Analyse des besoins sociaux du CIAS d'Annonay Rhône Agglo et du CCAS d'Annonay.

Cette démarche se traduit par :

- L'élaboration d'un portrait social de territoire qui permet de partager une vision commune du territoire d'Annonay Rhône Agglo et de repérer les enjeux par un diagnostic partagé ;
- La définition d'axes stratégiques et d'objectifs pour chaque thématique ;
- Un programme d'actions pour chaque thématique, inscrites dans un calendrier 2022-2026 (décliné sous forme de fiches actions).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de Convention Territoriale Globale pour la période 2022-2026, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, et charge Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

9° / Questions diverses

Distribution de gâteaux

Les adolescents du Tennis Club ont réalisé des sablés de Noël destinés aux aînés. Les élus distribueront aux aînés les plus anciens qui n'ont pas participé au repas des aînés.

Arbre de la citoyenneté

Le 10 décembre est la date anniversaire de la loi de la laïcité (10.12.1905), à cette occasion avec les délégués de l'Education Nationale, une cérémonie a été organisée autour de la plantation d'un tilleul à l'intersection de la rue des Cèdres et de la RD 342, en limite de la commune de SAVAS ; l'école des Géraniums étant intercommunale.

Inauguration de la fresque

Des fresques et œuvre ont été réalisées par l'ensemble des élèves au cours de l'année scolaire 2020-2021, avec le concours financier des communes. Une inauguration a été organisée le 10 décembre en présence des parents des élèves, en effet cette inauguration avait du être reportée du fait des mesures sanitaires.

Vaccination COVID

Le cabinet infirmier souhaite organiser des vaccinations. La mairie mettra à sa disposition une salle avec la connexion internet.

Pont du Chalon

Les travaux de maçonnerie sont terminés, le remblaiement est prévu pour le 17 décembre. Le revêtement et l'isolation sont reportés à fin janvier. La voie initiale pourra être rendue à la circulation.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 07 février 2022

La séance est levée à 19h45